

Table des matières

ARTICLE 1 Les grands défis de la présidentielle 2022 :	2
L'emploi : un nouveau champ des possibles	2
LE CHÔMAGE, EN BAISSÉ, COEXISTE AVEC DES PÉNURIES DE MAIN D'ŒUVRE	2
TAUX D'EMPLOI : 67,5 %, FAIBLE PAR RAPPORT À L'ALLEMAGNE (80 %)	2
Transition écologique, le défi économique du siècle	4
DESTRUCTION MASSIVE DE LA BIODIVERSITÉ	4
Politique budgétaire : un équilibre à trouver	4
Balance commerciale : un trou dans la raquette.....	5
Inverser la tendance	5
ARTICLE 2 Déserts médicaux : les prescriptions des candidats à la présidentielle	6
Médecins assistants ou juniors	7
Installation : carotte ou bâton ?	7
ARTICLE 3 Rémunération des fonctionnaires, décentralisation... les principales mesures du programme d'Emmanuel Macron	8
Le salaire des agents publics.....	9
Réforme des retraites, le retour.....	10
Institutions : simplification et différenciation.....	10
Changer de méthode pour la santé et l'école	11
Sécurité : un projet de loi en guise de programme	11
Industries, emplois et baisses d'impôts	11
De Pole Emploi à France Travail.....	12
Financement du programme : trois blocs	12
ARTICLE 4 Présidentielle : une moitié d'élus locaux parmi les candidats	14
Le profil des douze candidats.....	14
ARTICLE 5 Quoi de neuf au Journal officiel cette semaine ?	16
Création de l'École pratique des métiers de la diplomatie	16
Une délégation à l'encadrement supérieur aux affaires sociales.	16
Déploiement du Rifseep.....	16
Également publiés.....	16

Pour faire le point en cette période troublée, l'état des lieux de notre pays puis quelques articles regroupant un condensé des belles promesses sur quelques sujets préoccupants...

ARTICLE 1 Les grands défis de la présidentielle 2022 :

Site échos judiciaires (extraits d'articles publiés ces 3 dernières semaines)

La prochaine élection présidentielle est l'occasion de faire un tour d'horizon des enjeux économiques du prochain quinquennat. Parmi ceux-ci figurent la politique monétaire et budgétaire, le pouvoir d'achat, la fiscalité, le logement, la transition climatique.

L'EMPLOI : UN NOUVEAU CHAMP DES POSSIBLES

LE CHÔMAGE, EN BAISSÉ, COEXISTE AVEC DES PÉNURIES DE MAIN D'ŒUVRE

On en connaît les symptômes frictionnels : un chômage en baisse, mais important (au 4e trimestre 2021, le taux de chômage moyen au sens du BIT est de 7,2 % en France métropolitaine) coexiste avec des phénomènes de pénurie de main d'œuvre qui affectent le développement de nombreux secteurs (café-hôtellerie-restauration, BTP...). Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et celui des seniors (55-64 ans) sont nettement supérieurs à la moyenne.

Les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes. Et, de façon générale, il est plus facile de sortir du marché du travail que d'y entrer, et surtout d'y re-renter.

TAUX D'EMPLOI : 67,5 %, FAIBLE PAR RAPPORT À L'ALLEMAGNE (80 %)

L'emploi peut se définir comme la combinaison d'éléments sociaux, sociétaux, économiques et juridiques qui influencent la participation des personnes à la production de biens et de services et donc, leur contribution à la création de richesses au sein d'un pays. La population française est de 67,8 millions d'habitants et le nombre de personnes en âge de travailler est de 29 millions personnes. Le taux d'emploi est, quant à lui, de 67,5 %, ce qui est faible dans une économie moderne compétitive. Notre taux d'emploi est inférieur au taux d'emploi moyen en Europe (70 %) et très nettement inférieur au taux d'emploi allemand qui frôle les 80 % ! Le halo du chômage, c'est-à-dire les Français en âge de travailler mais qui ne travaillent pas au sens du BIT, demeure significatif (1,9 million de personnes). Ce halo déséquilibre les comptes sociaux et complique le financement de notre système de retraites par répartition. (...)

Au 4e trimestre 2021, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de chercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 368 000 personnes. Parmi elles, 3 108 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 360 000 (catégories B et C) exercent une activité réduite. De plus, 708 000 personnes inscrites à Pôle Emploi ne sont pas tenues de rechercher un emploi. (...)

1ère mesure : il convient de réduire le décalage entre les qualifications des travailleurs (compétences acquises au cours de leur formation ou par expérience) et les caractéristiques des emplois disponibles. Le développement des contrats de professionnalisation et d'apprentissage durant la crise sanitaire a été un succès et il faut à tout prix maintenir les aides pour accompagner l'accès à l'emploi des jeunes générations. Les aides accordées doivent être considérées comme des investissements et se révéleront profitables à long terme.

2ème mesure : maintenir l'accès à l'emploi des travailleurs de plus de 55 ans en améliorant leurs conditions de travail : qualité de l'ambiance au travail, sentiment de bien-être, aménagement du travail et flexibilité de l'emploi du temps, transmission du capital connaissances et compétences aux plus jeunes, suppression de **la discrimination par âge**.

3ème mesure : augmenter l'efficacité et l'efficience des services publics et privés d'accès à l'emploi de **manière à mettre en relation les chômeurs et les emplois vacants**.

4ème mesure : réduire le nombre de ruptures conventionnelles en fin de carrière, revoir les politiques de départ anticipé et réfléchir de façon systémique et différenciée à l'âge de départ à la retraite.

5ème mesure : prendre des mesures pour répondre aux pénuries de main d'œuvre existantes dans différents secteurs d'activité. Différentes mesures possibles peuvent être l'augmentation des salaires pour les métiers pénibles et présentant des contraintes horaires telles que la restauration, la mise en place de dispositifs de retour à l'emploi et la mise en œuvre de plans massifs de formation dans les secteurs d'avenir tels que les métiers du numérique, de l'informatique et de la transition énergétique.

6ème mesure : faciliter la mobilité géographique des travailleurs en revisitant l'aménagement du territoire et en accordant des aides aux personnes qui acceptent des emplois dans des zones géographiques sous tension. (...)

7ème mesure : développer en France une culture de l'entrepreneuriat et accompagner les créateurs d'entreprises lors du développement de leurs idées et de leurs projets.

8ème mesure : revoir la répartition de la valeur au sein des organisations en augmentant la part des gains de productivité redistribués aux salariés, ce qui leur permettra d'augmenter leur pouvoir d'achat et donc par conséquent leur consommation, mais également d'augmenter la production nationale sous réserve du maintien des gains de productivité.

9ème mesure : réaliser des études chirurgicales des marchés de l'emploi par micro-régions : **les besoins d'emploi ne sont pas les mêmes dans le pays**

10ème mesure : soutenir les travailleurs indépendants et surtout accompagner les micro-entrepreneurs

11ème mesure : favoriser le dialogue social au sein des entreprises en passant d'un syndicalisme de combat et de revendication à un « syndicalisme de services » orienté vers l'accompagnement et le conseil des salariés.

TRANSITION ECOLOGIQUE, LE DEFI ECONOMIQUE DU SIECLE

DESTRUCTION MASSIVE DE LA BIODIVERSITÉ

On assiste ainsi, depuis plusieurs dizaines d'années, à une destruction massive de la biodiversité, à des émissions records de gaz à effet de serre et à des prix de plus en plus élevés des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, notamment), à une raréfaction des minerais et à une explosion du prix des matières premières agricoles. Les enjeux sont colossaux car la population mondiale va être multipliée par 2,5 d'ici 2050 et, *a contrario*, il est nécessaire de réduire de manière drastique les émissions mondiales de CO₂ à la même échéance. La question de la migration climatique se pose déjà, tout comme celle de l'accès à l'eau ou à la nourriture pour une majorité de l'humanité.(...) Le réchauffement de l'eau de l'océan implique un questionnement pour les activités piscicoles et ostréicoles. L'élévation de la température et la réduction de la pluviométrie menacent les activités pyrénéennes. Et l'appauvrissement des sols pose à l'agriculture et à la viticulture un challenge quant à leur futur. (...)

La transition écologique est le levier qui peut nous permettre de sortir par le haut d'un modèle économique productiviste, consumériste et prédateur pour les ressources naturelles. Cette transition permettra de fonder une nouvelle croissance, la croissance verte, de lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique, de réduire la pollution et la consommation de ressources, d'améliorer la santé et de réduire les déchets. L'économie de marché articulée autour d'un capitalisme financier « cannibale » et obsédée par la création de valeur pour les actionnaires, est passée de mode.(...)

Il est, à cet effet, louable que l'Union européenne ait fixé un objectif de 20 % d'énergies renouvelables (éolien, solaire thermique et photovoltaïque, biomasse et géothermie) et que la loi française ait fixé 9 objectifs à atteindre dans le Code de l'Environnement :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ; réduire la consommation énergétique ; réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles ; augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique ;
- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité ; réduire la mortalité due à la pollution atmosphérique ; disposer d'un parc immobilier aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) ;
- obtenir l'autonomie énergétique dans les DOM ; augmenter la qualité de chaleur et de froid renouvelable

POLITIQUE BUDGETAIRE : UN EQUILIBRE A TROUVER

Certains auraient tendance à l'oublier mais l'économie française est insérée, d'une part, dans la zone euro, et d'autre part, dans l'économie mondiale. Le contexte macroéconomique influencera donc nécessairement les décisions de politique économique du futur gouvernement. Les décisions de politique monétaire de la

BCE et les marges de manœuvre de la politique budgétaire française dicteront ses choix économiques. On comprend que, derrière les promesses électorales, l'exercice du pouvoir s'inscrira dans une autre réalité.

BALANCE COMMERCIALE : UN TROU DANS LA RAQUETTE

Les statistiques des douanes (2022) sont implacables : le solde entre nos exportations et nos importations de biens a atteint un déficit historique de 84,7 milliards d'euros. Le mal est récurrent (...)

Nous ne sommes plus, depuis longtemps, la quatrième puissance industrielle mondiale. Plutôt, la huitième, selon le Rapport de la Cour des Comptes (2021). Ce déficit commercial est une singularité dans la zone euro. Bien évidemment, l'Allemagne accumule, année après année, des centaines de milliards d'euros de bénéfices grâce à ses exportations « deutsche Qualität ». Mais la Belgique, l'Italie ou encore l'Espagne présentent également un solde commercial positif. Seule lueur d'espoir, notre solde commercial bilatéral est positif vis-à-vis des États-Unis et du Royaume-Uni, grâce à nos exportations de vins et de spiritueux, et vis-à-vis des pays du Proche et du Moyen-Orient, grâce à nos exportations de produits de luxe.

Quelles sont les causes du mal ? Notre dépendance énergétique est forte et constitue une contrainte à laquelle nous ne pouvons échapper. Les prix de l'énergie ont fortement augmenté. Celui de l'électricité a été multiplié par 3. Celui du pétrole a augmenté de 60 %. Résultat : la facture énergétique a augmenté de 17,9 milliards d'euros. Cet alourdissement n'affecte pas uniquement notre économie mais toutes les économies. Sauf erreur, nos voisins européens ne sont pas plus producteurs de pétrole ou de gaz que nous.

Il faut donc chercher une autre explication pour justifier le désastre commercial : (...)

La désindustrialisation de notre économie est sans nul doute le facteur explicatif. Selon France Industrie (2022), la part de l'industrie représente actuellement 13,4 % de notre PIB contre 17 % en 2002. Comme nous l'avons indiqué dans une chronique précédente (cf. E.J.G, n° 6860-6861), cette aérodépendance a un prix. Et rien ne dit que l'aéronautique retrouvera son lustre d'antan. Si l'aéronautique est le fleuron industriel de notre économie, c'est l'arbre qui cache notre désert industriel

Inverser la tendance

La réindustrialisation est notre salut pour retrouver notre statut ! Mais, comment faire ? Dans le cas de l'industrie pharmaceutique, par exemple, plus de 80 % des principes actifs des médicaments sont aujourd'hui fabriqués en Asie par des producteurs qui ne voient pas nécessairement l'intérêt de se relocaliser spontanément en Europe. L'action des pouvoirs publics semble alors déterminante pour inverser la tendance. 70 milliards d'euros sont ainsi consacrés, au travers du plan France Relance et du plan d'investissement 2030, au développement de secteurs innovants dans l'énergie (batteries électrique, hydrogène vert, bornes de recharge nucléaire et quantique), l'intelligence artificielle ou encore les transports sobres. (...)

Résorber notre déficit commercial ne peut passer que par deux leviers : réduire nos importations et augmenter les exportations. Et pour cela, il n'y a qu'une seule solution : produire, produire, produire de tout

(biens et services) pour nous et pour tout le monde. Produire pour nos besoins en proximité (cela permet de réduire les frais de transport et les émissions de gaz à effet de serre) mais également pour les besoins des habitants d'autres pays et Dieu sait que les besoins sont immenses sur la planète pour permettre un meilleur bien-être collectif. Produire permet de réduire nos importations (et donc notre dépendance économique et géostratégique) et d'augmenter nos exportations.

(...) Ainsi, il convient de reconstruire une économie de production et de l'offre en « mettant le paquet » sur au moins 6 filières stratégiques sur lesquelles on est susceptible de développer des avantages comparatifs : la santé et la recherche médicale, la filière alimentaire et agro-alimentaire, l'aéronautique et la défense, la filière numérique et la tech, l'énergie et la transition écologique avec en ligne de mire le bâtiment et l'industrie automobile (...)

Ce que l'on nous propose sur quelques-uns de ces sujets :

ARTICLE 2 Déserts médicaux : les prescriptions des candidats à la présidentielle

Publié le 15/03/2022 • Par La Gazette •



L'accès aux soins de ville, compliqué pour un nombre croissant de Français, mobilise la plupart des candidats à l'élection présidentielle de 2022. Ils misent plus sur le déploiement de centres de santé aux professionnels salariés que sur les contraintes ou les incitations à s'installer dans des zones sous-dotées.

Face à aux difficultés croissantes vécues par la majorité des Français pour accéder à une consultation de médecins généraliste (et encore plus de spécialistes), la plupart des candidats à l'élection présidentielle porte attention à la question des déserts médicaux dans leur programme.

Pour mesurer l'ampleur du défi : en mars 2022, 6,3 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant et 57 départements ont une desserte de seulement un médecin pour 1000 à 2000 patients, contre 48 il y a cinq ans... Les zones rurales mais aussi les quartiers urbains les plus défavorisés sont particulièrement touchés.

La mesure qui revient le plus souvent dans les programmes des candidats, à gauche comme à droite, pour améliorer l'offre de soins non hospitalière dans ces territoires, porte sur la création ou le développement de centres de santé avec des médecins salariés.

Yannick Jadot, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel, Philippe Poutou, Nathalie Arthaud ou Eric Zemmour le préconisent. Ce dernier, qui veut mettre fin à l'accueil des médecins étrangers, envisage dans le même temps que l'Etat embauche 1000 médecins dans ces centres, sur l'exemple du conseil départemental de Saône-et-Loire. Mais sans dire où il les trouvera.

MEDECINS ASSISTANTS OU JUNIORS

L'augmentation du nombre de médecins formés, préconisée par quasiment tous les candidats, prendra du temps pour porter ses fruits. En attendant, plusieurs proposent de faire venir les étudiants, à un moment ou à un autre de leur cursus, sur le terrain de la médecine de ville.

Anne Hidalgo propose de créer à la fin du parcours de formation des internes en médecine, une année de professionnalisation comme médecin-assistant dans les déserts médicaux. Une mesure qui devrait, selon la candidate socialiste, faire venir chaque année, et dès le deuxième semestre 2022, 4000 à 8000 médecins assistants dans les territoires concernés.

Valérie Pécresse suggère de son côté de « créer une quatrième année dans un désert médical » que les étudiants passeraient dans une zone sous-dotée, ce qui créerait, selon elle, « 4000 docteurs juniors de médecine générale d'ici 2025 ».

Yannick Jadot propose, de manière transitoire, que les étudiants passent leur dernière année d'internat dans un territoire sous-dense et y travaillent durant leurs deux premières années d'exercice.

Nicolas Dupont-Aignan préconise pour sa part de créer une bourse pour les étudiants en médecine qui s'engageraient à s'installer cinq ans en zone sous-dotée à l'issue de leur cursus.

Jean-Luc Mélenchon va plus loin en imaginant d'imposer un lieu d'installation pour 10 ans aux jeunes médecins, en contrepartie d'une meilleure rémunération, « comme le Smic », durant leurs études.

INSTALLATION : CAROTTE OU BATON ?

Sur le sujet du lieu d'installation des médecins, plusieurs candidats préfèrent la carotte au bâton. **Yannick Jadot** préconise un « conventionnement sélectif » pour limiter les installations de médecins dans les zones suffisamment dotées : ils ne pourraient être conventionnés que si un médecin libéral du même territoire part en même temps à la retraite.

Encore peu décidé, **Nicolas Dupont Aignan** veut « réfléchir à un système » visant à faire en sorte que les installations répondent aux « besoins réels des populations », par exemple en allégeant certaines cotisations pour ceux qui iraient dans les déserts médicaux.

Marine Le Pen promet de mettre en place des incitations financières fortes pour augmenter l'attractivité de ces zones pour les médecins et leur famille.

Sur un autre sujet, elle est la seule à mettre en avant son souhait de développer la télémédecine, via un « plan d'investissement massif » cofinancé par l'Etat et les collectivités locales.

Originale aussi, la proposition de **Valérie Péresse** d'organiser dans chaque région une « alliance de tous les professionnels de santé » pour établir un plan d'action pour réduire les délais d'attente, assurer la permanence des soins et faciliter l'accès aux soins des personnes les plus fragiles.

En cette mi-mars, **Emmanuel Macron**, dont l'annonce officielle de la candidature est toute récente, n'a pas encore publié son programme et il a jusqu'ici été peu disert sur les déserts médicaux. Il a juste promis dans sa « lettre aux Français » du 3 mars 2022, de faire « reculer les déserts médicaux », sans préciser comment. Il prévoirait un « cocktail de mesures sur les territoires », a-t-il aussi résumé lors d'un déplacement dans la Creuse en janvier.(...)

ARTICLE 3 Rémunération des fonctionnaires, décentralisation... les principales mesures du programme d'Emmanuel Macron

Publié le 17/03/2022 • Par La Gazette



Continuer, poursuivre, renforcer : trois verbes qui ont porté le discours d'Emmanuel Macron devant la presse pour la présentation de son programme pour un deuxième mandat, jeudi 17 mars. L'actuel président propose cependant une refonte complète des rémunérations des fonctionnaires. Il annonce aussi vouloir changer de méthode en matière de santé et d'éducation. Et continuer la baisse des impôts de production, sans s'appesantir sur les moyens des collectivités locales.

Chiffres-clés

- Des recrutements promis dans les services publics
- **50 000** infirmiers et aides-soignants dans les Ehpad
- La création de **200 brigades** de gendarmerie
- **8500** personnels "magistrats et justice"

Le président de la rupture de 2017 ne pouvait revendiquer le même totem pour prétendre à un deuxième mandat. Comme ses prédécesseurs dans la même situation, il défend donc un bilan globalement satisfaisant, et affirme donc vouloir poursuivre les réformes engagées, et renforcer celles qui n'auraient pas donné tous les résultats attendus.

Revue des annonces les plus marquantes pour la fonction publique et les collectivités locales.

LE SALAIRE DES AGENTS PUBLICS

Alors qu'avait lieu une mobilisation des agents des trois versants à l'appel de l'intersyndicale de la fonction publique pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, le président-candidat n'a pas développé l'une des mesures annoncées par son actuelle ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin. A savoir le dégel du point d'indice « avant l'été ».

Seul élément de précision, déjà connu du secteur : « [Le dégel], je l'accroche à la réforme en profondeur que je veux mener sur les rémunérations... Le gel complet n'[était] pas soutenable durablement. » Quelques jours plus tôt était remis un rapport sur les perspectives salariales listant une série de recommandations n'engageant que les « garants » du document, ont pris soin d'inscrire ces derniers [\(1\)](#).

Et le président de faire valoir, ces cinq dernières années, « une politique choisie et assumée de revalorisation déterminée » sur certains métiers et filières.

« On n'a jamais autant revalorisé la fonction hospitalière », certains agents pouvant voir une augmentation de 400 euros par mois sur leur fiche de paie, rappelle-t-il.

Maintenant « nous devons aussi rebattre les cartes de la rémunération des A, B et C qui n'est plus adaptée. [...] On a écrasé les courbes ! ». Pour le candidat LREM, « il faut réformer la fonction publique dans ses catégories pour moderniser les choses ».

Emmanuel Macron s'est attaché à détailler son projet de voir mieux rémunérés les enseignants « très investis dans leurs missions actuelles », et les nouvelles qu'il souhaite leur confier : le remplacement systématique des professeurs absents, un suivi plus individualisé des élèves, l'implication sur le temps périscolaire. « Via un nouveau contrat, on augmente[ra] substantiellement la rémunération », assure-t-il. Une ambition corrélée à la réforme de l'école, qu'il imagine, basée sur l'expérimentation actuelle à Marseille. « Les directeurs des écoles pourraient recruter les profils qu'ils souhaitent et participer aux décisions de l'établissement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »

Parallèlement, la réforme du lycée professionnel s'impose selon lui car les jeunes qui en sortent ne correspondent pas au besoin du monde du travail. « Il faut changer de logique de formation ».

Lors de son échange avec les habitants de la ville de Poissy, une semaine, plus tôt, il disait vouloir donner plus de place aux entreprises dans les établissements scolaires, en leur réservant une demi-journée par semaine au collège pour des séances d'orientation et en les associant davantage aux cursus des lycées professionnels, a-t-il expliqué. Pour faire venir ces entreprises et mener un travail pédagogique, le candidat comptait sur le soutien des collectivités.

REFORME DES RETRAITES, LE RETOUR

Emmanuel Macron remet sur la table la réforme des retraites qu'il n'a pas pu mener à bien et qui passe dans son nouveau projet par le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. La réforme s'appliquerait dès lors à tous ceux nés en 1969.

L'augmentation se fera « progressivement », et « prendr[a] en compte les carrières longues, les questions d'invalidité, la réalité de certains métiers pour lesquels il faut maintenir un âge anticipé à 62 ans », tente-t-il de rassurer, en rappelant qu'il entend bien également repenser les carrières longues et lutter contre le chômage des seniors. « Il faut faire évoluer les dernières parties de carrières ». Il s'engage sur un niveau de pension minimum : 1100 euros par mois, « on ne peut jouer que sur la durée légale de départ à la retraite ».

Sur quelle procédure et calendrier table-t-il ? « Je souhaite que ce soit un texte de loi soumis au Parlement à la fin de l'été. Je ne procéderai pas par ordonnance. »

INSTITUTIONS : SIMPLIFICATION ET DIFFERENCIATION

Le troisième volet du programme d'Emmanuel Macron porte sur l'Etat régalien. Qu'il s'agit de simplifier en promouvant « un service public ouvert, avec appel à projets qui pourrait bénéficier de l'innovativité d'innovateurs », sur la base de ce que certains ont pu faire à l'occasion de la pandémie en matière de mise à disposition des données a cité Emmanuel Macron.

Par ailleurs, l'actuel président veut « prendre des lois d'exception afin de simplifier et d'accélérer les procédures », sur le modèle de ce qui a été mis en œuvre pour les chantiers des jeux olympiques 2024.

Emmanuel Macron veut encore porter une simplification territoriale en faisant renaître de ses cendres le conseiller territorial ([lire ci-dessous](#)) et en mettant « en œuvre le droit à la différenciation » récemment adopté dans la loi 3DS. Il s'agira de pouvoir revenir sur les organisations territoriales établies pour que « partout sur le territoire, lors des prochaines élections, on arrive à cette simplification du conseiller territorial ».

Mais ce conseiller territorial n'emporterait pas la suppression des départements : « Je ne suis pas pour qu'on supprime les départements ; le conseil territorial veut dire réduire le nombre d'élus, simplifier les choses et créer des synergies entre départements et régions. Mais je mettrais cela au débat ! »

Contre l'avis des acteurs locaux qui s'en plaignent de longue date, Emmanuel Macron veut en outre continuer à aménager le pays par des projets, par opposition selon lui à une approche par les compétences des collectivités. Ses modèles : Action cœur de ville ou Petites villes de demain. « C'est sur ça que l'Etat doit se concentrer », en remettant de la matière grise sur les territoires « à travers une déconcentration des services », en fait une délocalisation de services installés à Paris, en province.

Sur le chapitre institutionnel l'actuel président prend acte de « l'échec de la réforme que je portais car il n'y a pas eu d'accord politique ». Il propose pour son éventuel second mandat de lancer « une commission transpartisane pour rénover nos institutions ».

CHANGER DE METHODE POUR LA SANTE ET L'ECOLE

Emmanuel Macron considère que le pays consacre d'énormes moyens à la santé ou à l'éducation, sans que cela donne satisfaction. Aussi propose-t-il de changer de méthode. « Il faut mobiliser différemment les énergies, donner les moyens à celles et ceux qui agissent au quotidien de s'adapter selon les lieux ».

Ainsi, « Le chantier de l'école doit débiter par une large concertation. Ce seront des concertations très concrètes localement, sur la base d'un cahier des charges fixé nationalement. La maille sera très locale, en se donnant 4 à 6 mois pour que les acteurs locaux définissent des actions très concrètes. Ce n'est pas de la concertation, mais de la mise en œuvre collective » a-t-il insisté.

La même méthode devrait être suivie pour la santé, en réunissant toutes les parties prenantes pour répondre aux déserts médicaux, en les laissant décider de l'organisation localement. Mais « avec plusieurs leviers, en aidant les médecins de ville pour qu'ils puissent prendre plus de patients en généralisant les assistants médicaux, les infirmiers salariés subventionnés dans les zones moins dotées. En s'appuyant sur tous les professionnels de santé, en désignant un référent sur un territoire de santé, autorisé à prendre des actes simples ou de renouvellement ».

Enfin, il s'agirait « d'assumer un renfort massif dans les déserts médicaux » en utilisant des dispositifs déjà en cours. Le candidat a également prononcé les mots tabous de « réguler davantage l'installation », mais sans aller jusqu'à une contrainte qui serait contre-productive selon le candidat. Et en misant au contraire par des incitations « beaucoup plus fortes » grâce aux logiques territoriales.

SECURITE : UN PROJET DE LOI EN GUISE DE PROGRAMME

Comme on pouvait s'y attendre, Emmanuel Macron a renvoyé son programme en matière de sécurité à l'ambitieux projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, présenté la veille en conseil des ministres. Le texte, dont le chef de l'Etat avait esquissé les contours en début d'année à Nice, prend ainsi la forme d'une véritable feuille de route pour les 5 ans à venir s'il était réélu. Au programme : une hausse historique de 15 milliards de crédits au profit de la transformation numérique du ministère, de la cybersécurité, des effectifs de police sur le terrain d'ici 2030 mais aussi l'amélioration du continuum de sécurité.

INDUSTRIES, EMPLOIS ET BAISSSES D'IMPOTS

Au chapitre de l'autonomie et la souveraineté du pays, et à la lumière de la crise ukrainienne, le candidat Macron a annoncé vouloir revoir les objectifs européens en matière de production agricole, pour l'augmenter, ainsi que d'investir massivement pour l'indépendance industrielle.

Pour « renforcer la compétitivité des entreprises », Emmanuel Macron annonce qu'il supprimera la CVAE, soit 7 milliards d'euros, qui s'ajoutera aux 10 milliards d'euros « d'impôts de production » déjà supprimé. Il n'a pas précisé comment les collectivités seraient compensées.

Le candidat promet également agir pour l'indépendance énergétique, là encore rendue d'autant plus nécessaire dans le contexte de la crise ukrainienne. « Transition et souveraineté se rejoignent ici », a dit le candidat, insistant sur le fait que beaucoup reste à faire notamment pour soutenir les objectifs de réduction des émissions carbone, en déployant une planification par secteur qui sera « déclinée territoire par territoire ». « J'assume, sur ce sujet d'avoir une volonté de planification qu'il s'agisse de la production d'énergies comme du déploiement de filières industrielles, en laissant une liberté d'adaptation aux territoires », sans préciser davantage en quoi consistera cette adaptation.

Quant à la baisse des consommations du pays, Emmanuel Macron fixe l'objectif de rénover 700 000 logements par an. Le développement d'une filière complète de véhicules électriques devrait également contribuer à la baisse des consommations, accompagnés du développement de deux autres filières « 100 % françaises » : l'éolien en mer et le solaire.

DE POLE EMPLOI A FRANCE TRAVAIL

Sur les compétences nécessaires à ces transformations, le candidat annonce que « les besoins de la Nation » seront planifiés, « en les territorialisant et en adaptant l'offre de formation en conséquence. Un million de personnes seront à former dans les secteurs d'avenir. Il faudra mobiliser les services de l'Etat, les régions, les branches professionnelles, les partenaires sociaux, à l'échelle d'un territoire, pour faire cette prévision et orienter nos systèmes de formation ».

La réforme de la formation professionnelle doit être poursuivie, « pour mieux l'orienter sur l'offre en assumant de déréférencer des formations qui ne sont pas suffisamment professionnalisantes et en développant des formations là où sont les besoins ».

Autre condition de réussite du programme du candidat : travailler plus, atteindre le plein emploi, « un objectif atteignable » selon Emmanuel Macron. Pôle emploi sera « transformé en France Travail pour réussir, à l'échelle d'un territoire, à mettre en commun les savoir-faire et les compétences de pôle emploi, des régions, des départements, des communes, des missions locales. Il y a une « trop grande segmentation » des acteurs estime-t-il.

Pour les plus éloignés de l'emploi, Emmanuel Macron annonce le remplacement du RSA par un « revenu d'activités en assurant un meilleur accompagnement et un meilleur équilibre des droits et devoirs. Les bénéficiaires du RSA ont été les victimes de notre mauvaise organisation administrative » a-t-il justifié. « Il faut un revenu de subsistance, mais il faut aussi accompagner » et « demander une part de devoirs pour ceux qui le peuvent, avec l'obligation de consacrer 15 à 20 h par semaine pour une activité permettant d'aller vers l'insertion professionnelle et d'être mieux accompagné. Oui il faut un soutien monétaire, mais il faut aussi reconnaître la dignité de chacun, demander une part d'efforts pour ceux qui le peuvent, et un accompagnement », a-t-il conclu.

FINANCEMENT DU PROGRAMME : TROIS BLOCS

Emmanuel Macron évalue son programme à 50 milliards d'investissements, et 15 milliards de baisses d'impôts, dont la moitié pour les ménages, et l'autre pour les entreprises. Le financement de ces mesures sera assuré « par le plein emploi, la réforme des retraites, et les investissements de croissance », a compté le candidat.

En outre, les simplifications et réformes structurelles devraient apporter 15 milliards d'économies.

Enfin, 20 milliards seraient apportés « par une trajectoire à la baisse des coûts de fonctionnement sur l'ensemble des collectivités publiques, qui est à peu près le taux d'effort réalisé au début du quinquennat, et que je considère totalement crédible » a expliqué Emmanuel Macron.

Focus

L'éternel retour du conseiller territorial

Nicolas Sarkozy voulait l'imposer. François Hollande l'avait écarté d'un revers de main, avant d'envisager un temps de le ressusciter. Au sortir du grand débat avec les maires au printemps 2019, le président Macron s'était intéressé de près à cet élu à deux têtes. Un édile appelé, en 2010, à siéger à la fois au département et à la région.

Emmanuel Macron l'avait, in fine, recalé. Mais le candidat ressort donc, ce 17 mars, le conseiller territorial des tiroirs. Le projet sarkozyen prévoyait 3 500 édiles de ce type en lieu et place des 6 000 conseillers départementaux et régionaux (4 500 pour les uns, 1 500 pour les autres). Cet élu devait être désigné au scrutin majoritaire. Un gage de proximité.

Les super-régions de 2015, qui éloignent les centres de décision, remettent en selle le conseiller territorial pour ses partisans, comme le patron des marcheurs au Sénat, François Patriat. Mais ces grands ensembles ont aussi mis fin à des guerres de clocher avec les départements.

La réforme territoriale a débroussaillé le maquis des compétences. Les régions prennent la main sur le développement économique, là où les départements se retirent. Les deux niveaux de collectivités ne se marchent donc (presque) plus sur les pieds. A cet égard, le conseiller territorial s'impose donc avec moins d'évidence qu'à l'orée des années 2010. Reste l'argument-massue de ses partisans : le nouvel élu permet de réduire le nombre d'élus rétribués. Une réforme à coup sûr populaire dans les urnes...

ARTICLE 4 Présidentielle : une moitié d'élus locaux parmi les candidats

Publié le 07/03/2022 • Par La Gazette



Le président du Conseil constitutionnel a proclamé la liste des candidats et candidates à l'élection présidentielle. Ils sont douze, dont plusieurs élus locaux. Trois candidats seulement n'ont jamais été élus dans un conseil régional, départemental ou municipal.

LE PROFIL DES DOUZE CANDIDATS

Nathalie Arthaud, 52 ans, Lutte ouvrière

Nathalie Arthaud a été conseillère municipale de Vaulx-en-Velin (Rhône) de 2008 à 2014 et était tête de liste aux élections municipales en 2020 à Pantin (Seine-Saint-Denis) pour Lutte ouvrière. Sa liste a reçu 3,05% des suffrages exprimés. Porte parole nationale du parti depuis 2008, c'est la troisième fois qu'elle est candidate à l'élection présidentielle.

Fabien Roussel, 52 ans, Parti communiste

Fabien Roussel est député communiste du Nord depuis cinq ans. Il est par ailleurs conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux et siège à la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Il est secrétaire national du Parti communiste depuis 2018.

Emmanuel Macron, 44 ans, La République en marche

Président de la République depuis 2017, Emmanuel Macron n'avait jamais été élu auparavant. Sous la présidence de François Hollande, il fut secrétaire général adjoint de l'Élysée entre 2012 et 2014 et ministre de l'économie entre 2014 et 2016.

Jean Lassalle, 66 ans, Résistons

Maire de Lourdios-Ichère pendant quarante ans, Jean Lassalle a également été conseiller général des Pyrénées-Atlantiques pendant dix ans. Depuis 2002, il est député des Pyrénées-Atlantiques et a quitté la mairie de Lourdios-Ichère en 2017, en application de la loi limitant le cumul des mandats.

Marine Le Pen, 53 ans, Rassemblement national

Marine Le Pen a été élue au conseil départemental du Pas-de-Calais en 2021 et est également députée du même département depuis 2017. Elle fut également conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais, puis des Hauts-de-France de 2010 à 2021 et a siégé au conseil régional d'Île-de-France de 2004 à 2010. Entre 2008 et 2010, Marine Le Pen était également conseillère municipale d'Hénin-Beaumont, dans le Pas-de-Calais.

Eric Zemmour, 63 ans, Reconquête

Eric Zemmour était journaliste notamment au Figaro et à CNews et n'a jamais été élu.

Jean-Luc Mélenchon, 70 ans, France insoumise

Député des Bouches-du-Rhône depuis 2017, Jean-Luc Mélenchon était auparavant implanté en Essonne, dont il fut sénateur et conseiller général. Il a été conseiller municipal de Massy entre 1989 et 1995. Il fut ministre délégué à l'Enseignement professionnel de 2000 à 2002, dans le gouvernement de Lionel Jospin. Il a été candidat à l'élection législative dans la 11e circonscription du Pas-de-Calais en 2012 et parlementaire européen pour la circonscription Sud-Ouest de 2009 à 2017.

Anne Hidalgo, 62 ans, Parti socialiste

Elue à la Mairie de Paris depuis 2001, Anne Hidalgo est devenue maire de la capitale en 2014. Elle a également siégé au conseil régional d'Île-de-France, entre 2004 et 2014. Du fait de son mandat de maire, elle siège au conseil de la métropole du Grand Paris.

Valérie Pécresse, 54 ans, Les Républicains

Elue présidente du conseil régional d'Île-de-France en 2015 où elle était élue depuis 2004, Valérie Pécresse est également conseillère municipale à Vélizy-Villacoublay et siège à la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Elle fut ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche de 2007 à 2011, puis ministre du Budget de 2011 à 2012, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Elle fut élue députée des Yvelines en 2002, 2007 et 2012.

Yannick Jadot, 54 ans, Europe-Ecologie-Les Verts

Yannick Jadot est parlementaire européen depuis 2009. Il devait être candidat à l'élection présidentielle en 2012 pour EE-LV, mais s'est alors retiré au profit de Benoît Hamon, candidat du Parti socialiste qui a recueilli 6,36% des suffrages exprimés.

Philippe Poutou, 54 ans, Nouveau parti anticapitaliste

Philippe Poutou siège depuis 2020 au conseil municipal de Bordeaux, ainsi qu'au conseil métropolitain. Il a été candidat du NPA aux élections présidentielles de 2012 et 2017. Ancien ouvrier de Ford à Blanquefort (Gironde), il a été licencié après la fermeture de l'usine en 2019.

Nicolas Dupont-Aignan, 61 ans, Debout la France

Maire de Yerres (Essonne) entre 1995 et 2017, lorsqu'il a laissé la main en application de la loi limitant le cumul des mandats, Nicolas Dupont-Aignan siège toujours au conseil municipal et au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val-d'Yerres-Val-de-Seine, dont il fut le président 15 ans. Il est député de l'Essonne depuis 1997.

ARTICLE 5 Quoi de neuf au Journal officiel cette semaine ?

Site acteurs publics du 21 mars 2022

CREATION DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES METIERS DE LA DIPLOMATIE. La création de ce service à compétence nationale (SCN) a été actée par arrêté. Cette nouvelle école "a pour mission la mise en œuvre de la politique de formation de l'ensemble des agents du ministère des Affaires étrangères et, le cas échéant, des publics extérieurs admis à suivre ces formations", est-il indiqué dans la notice du texte. Dans le détail, cette école aura la charge d'assurer la formation initiale et continue des agents du ministère, de dispenser pour ces agents une préparation aux concours permettant d'accéder aux emplois diplomatiques et consulaires ou encore de développer et mettre en œuvre des actions de partenariat et de coopération avec d'autres établissements ou organismes d'enseignement ou de recherche. Ce SCN est rattaché au directeur général de l'administration et de la modernisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

UNE DELEGATION A L'ENCADREMENT SUPERIEUR AUX AFFAIRES SOCIALES. Un décret institue une délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant au sein du secrétariat général des ministères des affaires sociales. Plus précisément, ce texte crée auprès du secrétaire général "un poste de chef de service, délégué ministériel à l'encadrement supérieur, chargé de coordonner et de mettre en œuvre la politique ministérielle des ressources humaines en matière d'encadrement supérieur". Le tout dans le cadre de la politique interministérielle fixée par la nouvelle délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Comme prévu par un décret de décembre dernier, chaque département ministériel doit en effet désormais disposer de délégués ministériels à l'encadrement supérieur, "chargés de décliner" la politique définie par la Diese

DEPLOIEMENT DU RIFSEEP. Un arrêté porte application aux corps des psychologues du ministère de la Justice des dispositions du décret de mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) dans la fonction publique d'État. À noter aussi la publication d'un autre arrêté relatif au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs et, plus précisément, à la prime individuelle dont ceux-ci peuvent bénéficier.

ÉGALEMENT PUBLIES... Un décret et un arrêté instituant une indemnité pour l'encadrement des séjours de cohésion du service national universel (SNU). Un décret modifiant la procédure de détermination du montant de l'indemnité spécifique de haute responsabilité des officiers généraux. Un décret modifiant à titre temporaire le montant de la rémunération de référence pour le calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique hospitalière. Un décret portant délégation de pouvoirs en matière de nomination et de gestion des agents techniques et techniciens de l'environnement affectés dans les parcs nationaux. Un arrêté fixant le nombre de places offertes aux 3 concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (ENM). Un arrêté modifiant les conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Un arrêté fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État. Un arrêté fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Un arrêté modifiant la liste et la localisation des fonctions correspondant à l'emploi de conseiller d'administration du ministère de la Justice.